



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
19 avril 2006

Original : français

Session annuelle de 2006

12-23 juin 2006, Genève

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Projet de descriptif de programme de pays
pour la République tunisienne (2007-2011)**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation.	1-4	2
II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer	5-8	3
III. Programme proposé.	9-16	4
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	17-19	7
Annexe		
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République tunisienne (2007-2011)		8



I. Analyse de la situation

1. Pays à revenu intermédiaire d'environ 9,9 millions d'habitants, la Tunisie demeure l'un des pays les plus compétitifs du continent africain, avec un taux de croissance moyen maintenu à 5 % entre 1997 et 2005 en dépit d'une conjoncture changeante. L'engagement du pays sur la voie de la libéralisation et de l'intégration à l'économie mondiale s'est accompagné de nombreuses réformes et programmes visant à améliorer les performances des entreprises tunisiennes, à promouvoir les investissements étrangers et à diversifier la base de l'économie tunisienne avec un rôle plus important du secteur des services. Les agrégats nationaux montrent que le pays devrait atteindre ou dépasser les cibles définies au niveau mondial pour l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015, à l'exception de celle relative à la mortalité maternelle pour laquelle un taux de réalisation de 70 % est prévu. L'indice de développement humain (2003) place la Tunisie au quatre-vingt-neuvième rang et le taux de pauvreté a connu une réduction importante depuis l'indépendance. Évalué à 6,7 % en 1990, il est estimé à 3,9 % en 2005 et devrait se situer en deçà du seuil des 2 % en 2015. L'éducation primaire pour tous les enfants est en passe de devenir réalité, et l'objectif d'élimination des disparités entre les sexes à tous les niveaux de l'enseignement est atteint depuis 2000, les filles représentant plus de la majorité aux niveaux secondaire et supérieur. Les investissements effectués par l'État en matière sociale ont été en augmentation constante et, entre 1996 et 2005, le montant des transferts sociaux a doublé, se traduisant par un revenu mensuel additionnel par famille équivalent à 275 dinars. La Tunisie a intégré depuis plusieurs années les principes du développement durable, produisant dès 1995 son Action 21 national et poursuivant son essor socioéconomique tout en visant à préserver ses ressources naturelles et à assurer l'accès aux services environnementaux de base pour l'ensemble de la population.

2. Concernée par l'équilibre global et la cohésion sociale, la Tunisie doit faire face à d'importants changements structurels. L'exacerbation continue de la concurrence liée avec l'intégration à l'environnement international continue de placer de nouvelles exigences de compétitivité sur les institutions, tant publiques que privées, pour renforcer leurs capacités de réactivité aux changements à l'échelle internationale et se préparer à l'ouverture prévue dans le cadre des accords d'association avec l'Union européenne notamment. Les mutations démographiques se traduisent aujourd'hui par des demandes additionnelles d'emploi. Le taux de chômage est de 13,9 % en 2004 (les 15 à 59 ans représentent 64 % de la population en 2004, contre 56,9 % en 1994), et un vieillissement relatif de la population place de nouvelles pressions sur les secteurs sociaux.

3. Face à ces contraintes et en dépit des progrès remarquables de la Tunisie, un certain nombre de défis sont à noter. Ils sont liés d'abord aux disparités qui persistent, malgré les investissements de l'État, entre régions notamment, avec des zones du centre-ouest et du sud qui accusent un retard sur l'ensemble des indicateurs socioéconomiques (accès à certaines infrastructures de base et aux services sociaux, taux plus élevés d'analphabétisme et de chômage). Certaines disparités demeurent entre les sexes, les femmes étant plus touchées que les hommes par l'analphabétisme (31 % des femmes contre 14,8 % des hommes) ou le chômage (16,7 % pour les femmes contre 12,9 % pour les hommes en 2004), ainsi qu'entre milieux (46,4 % des femmes en milieu rural sont analphabètes contre 22,6 % en milieu communal en 2004). Les défis sont également liés aux exigences qui pèsent

sur le pays, en lien avec les processus engagés d'intégration à l'économie mondiale, et qui sont autant de contraintes additionnelles sur la répartition des richesses et la vulnérabilité de certains groupes de population. Les contraintes pèsent aussi sur les capacités de l'Administration à continuer d'assurer aux citoyens l'accès à des services de qualité, mais également à mobiliser de manière efficace la contribution de l'ensemble des partenaires, secteur privé inclus, pour un modèle de développement porteur d'une croissance équitable et génératrice d'emplois durables. Des études récentes menées notamment par la Banque mondiale estiment que le renforcement de l'efficacité et de la transparence des institutions publiques pourrait permettre d'améliorer le taux de croissance de plus de 1 % par an.

4. En réponse à ces défis, un certain nombre de stratégies et de programmes nationaux sont déjà en cours, visant notamment à : assurer une croissance la plus élevée possible, avec l'objectif d'une moyenne de 6,2 % sur la période 2007-2011; maintenir et accélérer la création d'emplois, y inclus la promotion de l'emploi indépendant; renforcer les rôles et responsabilités des régions et consolider la démocratie locale; préserver les ressources naturelles, maîtriser l'énergie en promouvant l'efficacité énergétique et les énergies nouvelles et renouvelables; rapprocher l'administration du citoyen et de l'entreprise tout en améliorant la qualité des services; maintenir et renforcer la cohésion sociale, avec une attention particulière aux populations à besoins spécifiques; et consolider la contribution de la femme dans la vie politique, économique et sociale.

II. Résultats de la coopération passée et enseignements à tirer

5. Le programme en cours a marqué un tournant dans la collaboration du PNUD avec la Tunisie, passant de projets d'assistance classique à un appui à la formulation de stratégies et politiques de développement, basé sur le conseil stratégique et le plaidoyer, pour répondre à l'évolution des besoins du pays.

6. L'examen du programme en cours montre un impact particulier dans les domaines suivants, en appui aux priorités nationales : le renforcement des capacités d'identification, d'insertion et de réinsertion des populations les plus pauvres et l'appui aux systèmes de gestion et de suivi des programmes d'assistance à ces populations; et des analyses prospectives conduites notamment dans le cadre de l'exercice Tunisie 2030 en partenariat avec l'Institut tunisien des études stratégiques, sur des sujets aussi variés que l'emploi, la gouvernance et l'énergie, ont mobilisé plus d'une centaine d'universitaires et d'experts nationaux et internationaux et effectivement contribué à l'élaboration des politiques publiques afférentes. Le PNUD a joué un rôle catalytique en matière de modernisation des institutions publiques, avec l'introduction de nouveaux systèmes de gestion de l'information et l'amélioration de l'efficacité des procédures au sein de certaines institutions partenaires (Ministère de la justice, Cour des comptes), ainsi que dans l'appui au développement du programme de l'Administration électronique au sein du Premier Ministère. Ces interventions du PNUD ont également appuyé les efforts des autorités nationales dans la mobilisation de partenaires et de ressources additionnelles de l'aide publique au développement. La mise à disposition de financements – du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) notamment – d'expertise technique et d'expériences pilotes en matière de préservation des écosystèmes, de lutte contre la désertification et de maîtrise de l'énergie, ont accompagné efficacement les efforts nationaux visant l'ajustement des stratégies

nationales et l'adaptation des cadres réglementaires dans le sens d'une réalisation progressive des engagements internationaux en la matière. Enfin, les expériences appuyées par le PNUD en appui à la gouvernance locale et à des processus participatifs de planification et de gestion du développement humain local – Micro-FEM (le programme de microfinancement du FEM en Tunisie), le programme de développement humain au niveau local, et l'initiative GOLD Maghreb (partenariats pour la gouvernance locale et le développement) notamment – ont introduit des approches innovantes de gestion intégrée aux niveaux local et régional qu'il sera utile de soutenir.

7. Plus récemment, dans le cadre de nouveaux partenariats, le PNUD s'est engagé aux côtés des autorités nationales dans leurs efforts visant à : a) l'adaptation du cadre des OMD au contexte national (OMD-Plus), orientant les efforts vers un suivi désagrégé des OMD, mais également vers une redéfinition des cibles et indicateurs définis au niveau global et leur utilisation en appui aux stratégies nationales de développement sur la période du prochain plan quinquennal (2007-2011); et b) le renforcement des capacités de collecte et d'analyse des données désagrégées par sexe, dans une perspective de promotion des droits des femmes, soutenant le ciblage et le suivi de l'intégration du genre dans les planifications régionale et nationale. Ces interventions sont appelées à être renforcées dans les années à venir, en collaboration avec l'ensemble des agences des Nations Unies en Tunisie.

8. La revue à mi-parcours du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) pour la période 2002-2006 a mis en lumière la nécessité pour le système des Nations Unies en Tunisie de renforcer la coordination opérationnelle de ses interventions, particulièrement dans les régions du pays qui accusent encore un retard relatif, identifiées notamment par le *Rapport national sur les objectifs du Millénaire pour le développement* publié en 2004.

III. Programme proposé

9. Le présent programme de pays se fonde sur l'évaluation du dixième plan de développement national (2002-2006) conduite en 2004, sur les objectifs tracés par le Programme présidentiel, ainsi que sur les axes stratégiques tracés dans le cadre de la préparation du onzième plan de développement national (2007-2011) en cours d'élaboration.

10. Le programme proposé vise également à répondre à un double impératif : il s'agit d'une part de continuer à mettre à la disposition de la Tunisie des services consultatifs de qualité, basés sur une expertise nationale et/ou internationale de haut niveau, ainsi que sur l'apport technique des organisations des Nations Unies, permettant au pays de bénéficier des meilleures pratiques internationales. Il s'agit de promouvoir l'expertise et l'expérience accumulées par la Tunisie à travers les réseaux du PNUD, en appui à une coopération sud-sud, dans la région arabe et au-delà, inscrite à l'ordre des priorités nationales.

11. Le programme proposé découle également des résultats escomptés de l'UNDAF 2007-2011, tel que préparé conjointement avec les autorités nationales. Quatre axes principaux ont été retenus : la gestion de l'intégration dans l'économie mondiale, le renforcement de l'équité et de la qualité des services dans une perspective de réduction des vulnérabilités, l'intégration et la participation des jeunes et adolescents au processus de développement, et la promotion de l'emploi.

Dans ce cadre, la contribution du PNUD appuiera essentiellement trois des quatre effets de l'UNDAF, comme suit :

Mondialisation

12. La poursuite de la politique volontariste d'intégration de l'économie tunisienne dans son environnement régional et dans l'économie mondiale demeure l'un des axes prioritaires des stratégies nationales. Soucieuse de saisir les opportunités nouvelles, la Tunisie a engagé des initiatives permettant à son Administration de continuer de s'adapter à un environnement en évolution, avec la volonté de renforcer l'encadrement, d'améliorer la formation des ressources humaines, de généraliser les systèmes-qualité dans les services de l'Administration, et d'intégrer l'utilisation de la gestion basée sur les résultats au travail de l'ensemble des organes de l'État. Sur cette base et dans le cadre de l'UNDAF¹, les interventions retenues appuieront les efforts engagés pour :

a) *Accroître l'efficacité et l'efficacités des structures et des politiques publiques* notamment par : i) l'appui au développement et à la mise en œuvre des stratégies et programmes visant le renforcement des capacités de l'appareil administratif en matière de planification stratégique, suivi et évaluation, et la consolidation des systèmes d'assurance-qualité au sein des structures publiques partenaires; ii) le renforcement des capacités d'innovation administrative, accompagnant la modernisation des services aux citoyens et aux entreprises, en s'appuyant notamment sur l'utilisation de nouvelles technologies de l'information et de la communication au sein des structures partenaires, ainsi que le développement des services en ligne; et iii) la consolidation du positionnement de la Tunisie dans le contexte international, par une assistance institutionnelle et technique aux plateformes interministérielles de négociation, et l'accompagnement des efforts d'adaptation des cadres réglementaires nationaux en lien avec les engagements pris par le pays suivant de multiples conventions et accord internationaux.

b) *Mobiliser l'ensemble des partenaires au développement dans le sens d'un accroissement des ressources en complément des budgets de l'État* par : i) l'identification des potentialités et options permettant une contribution accrue des Tunisiens à l'étranger au développement national, tant en termes de flux financiers que de transferts de compétences; et ii) une contribution au renforcement d'un partenariat effectif entre le public et le privé pour la mise en place de mécanismes innovants de financements des investissements, notamment dans le domaine de l'environnement et de l'énergie, et pour l'amélioration des services d'accompagnement au secteur privé.

Disparités d'équité et qualité de vie

13. La Tunisie a adopté depuis longtemps une approche fondée sur l'indissociabilité des dimensions économique et sociale du développement, visant au cours du prochain quinquennat le renforcement des composantes du développement humain. Une attention particulière sera accordée aux jeunes, aux femmes, aux catégories à besoins spécifiques et à la lutte contre la pauvreté. Le développement régional constituera une priorité en vue de faire de la région un pôle actif de

¹ Effet UNDAF : d'ici à 2011, les pouvoirs publics seront en mesure de continuer à répondre aux besoins des citoyens et du secteur privé générés par le contexte international.

développement. La contribution du PNUD à ces priorités nationales, dans le cadre de l'UNDAF², appuiera les efforts engagés pour :

a) *Appuyer les politiques et programmes visant la prévention et la réduction des vulnérabilités et des disparités* par : i) le renforcement des capacités statistiques en appui à la planification stratégique et à la prise de décisions, incluant l'appui aux structures statistiques dans l'identification sexospécifique et géographique des groupes pauvres et vulnérables, notamment pour le suivi désagrégé des OMD et le renforcement des capacités d'analyse et de veille relativement aux différents phénomènes de vulnérabilité; et ii) la promotion de stratégies de développement humain durable, de programmes et de mécanismes aux niveaux national et régional permettant une gestion intégrée des risques et des phénomènes de vulnérabilité (socioéconomique, environnemental).

b) *Renforcer la participation et le partenariat dans les processus de décision aux niveaux régional et local* par : i) l'appui à la promotion de mécanismes aux niveaux régional et local permettant la participation des populations, notamment des femmes et des jeunes, de la société civile, du secteur privé et de l'ensemble des structures locales dans la définition et la mise en œuvre de stratégies visant le développement régional et local et l'amélioration des services fournis; et ii) le renforcement des capacités des acteurs régionaux et locaux – administrations territoriales ou déconcentrées, organisations non gouvernementales (ONG) ou communautaires, universités régionales, etc. – en matière de formulation et de mise en œuvre de stratégies et programmes de développement intégré et durable, en appui à la volonté nationale de promouvoir la décentralisation et la gouvernance locale. À cet égard, le PNUD s'efforcera, à travers ses réseaux, de mobiliser les acteurs de la coopération décentralisée, régions, villes et acteurs locaux de certains pays du Nord, appuyant le développement local et régional des gouvernorats identifiés comme prioritaires par les autorités nationales.

Emploi

14. La promotion de l'emploi demeurera, au cours du prochain quinquennat, la priorité absolue des autorités nationales. Celles-ci doivent répondre au double impératif de préserver le bassin d'emploi existant, avec un taux de chômage en 2004 de 13,9 %, tout en absorbant l'augmentation des demandes d'emploi additionnelles prévues sur la période. La contribution du PNUD à cette priorité nationale, dans le cadre de l'UNDAF³, appuiera les efforts engagés pour :

15. *Améliorer la performance des institutions du marché de l'emploi* par : a) l'appui aux efforts d'analyse et d'identification sexospécifique et désagrégée des populations en situation de chômage ou de précarité, particulièrement les jeunes et les travailleurs ne bénéficiant pas d'un emploi productif, durable et à revenu convenable, permettant de renforcer les systèmes de suivi, de reconversion, de

² D'ici à 2011, l'accès de la population à des services socioéconomiques et environnementaux de qualité aura été amélioré et la vulnérabilité atténuée, particulièrement pour les populations les plus pauvres, les femmes, les enfants et les populations vulnérables au VIH/sida, notamment en milieu rural et dans les régions les plus défavorisées du pays, contribuant à la réalisation des OMD sur l'ensemble du territoire national.

³ Effet UNDAF : d'ici à 2011, accroître les possibilités d'emploi, notamment pour les jeunes, les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur, afin d'obtenir des emplois productifs, durables et à revenus convenables.

réinsertion professionnelle et de protection sociale, et les femmes, employées en plus grand nombre dans des secteurs dits traditionnels et/ou en restructuration, mais également dans des secteurs moins réglementés et protégés (agriculture, secteur informel); et b) le renforcement, au niveau régional, des capacités de gestion des problématiques de l'emploi, en appuyant la mise en œuvre des différents programmes déjà en place à cet effet dans les régions.

16. Le PNUD ne développera pas de programmation spécifique dans le domaine des jeunes et adolescents. Toutefois, reconnaissant l'importance accordée aux besoins des populations jeunes, le PNUD intégrera cette dimension de manière horizontale dans l'ensemble de sa programmation, faisant de cette catégorie de population l'une des bénéficiaires prioritaires de ses activités, notamment en matière de promotion de la participation et d'emploi. Le PNUD continuera de contribuer au travail interagences engagé en collaboration avec le Programme national de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/sida, visant notamment les populations jeunes.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

17. Le présent programme, développé en tenant dûment compte des capacités et de l'avantage comparatif du PNUD, sera mené conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats. La plupart des interventions envisagées seront mises en œuvre selon la modalité de l'exécution nationale, avec l'objectif de maintenir un niveau de 50 % de cofinancements du Gouvernement. À ce titre, le PNUD renforcera son rôle d'appui aux partenaires nationaux dans la conduite des opérations.

18. Les financements alloués au présent programme au titre des ressources générales, pour la période 2007-2011, sont estimés à un total de 2 023 milliers de dollars⁴. En collaboration étroite avec les partenaires nationaux, le PNUD visera la mobilisation d'un montant additionnel de 12 millions de dollars en appui à l'exécution du programme pour la période. Ce montant inclura les cofinancements du Gouvernement, les allocations mobilisées auprès de certains fonds fiduciaires gérés par le PNUD, ainsi que les contributions mobilisées en collaboration avec les autorités nationales auprès de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

19. Par ailleurs, les interventions envisagées dans le cadre de ce programme sont en lien direct avec les résultats attendus de l'UNDAF. Certaines d'entre elles, particulièrement au niveau régional, seront menées conjointement avec d'autres organisations des Nations Unies, avec lesquelles devront être définies les meilleures modalités opérationnelles de gestion et de coordination des activités sur le terrain.

⁴ Ce montant présente exclusivement les allocations au titre des ressources générales (montant ciblé pour l'allocation des ressources de base : MCARB 1.1.1 et 1.1.2).

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la République tunisienne (2007-2011)

Priorité ou buts nationaux : Améliorer l'intégration de la Tunisie dans l'économie mondiale par le biais de la modernisation de l'administration, la mobilisation de partenariats et notamment le rôle des Tunisiens à l'étranger dans le développement

Effet de l'UNDAF : D'ici à 2011, les pouvoirs publics seront en mesure de mieux répondre à l'évolution des besoins de l'ensemble des citoyens et du secteur privé générés par le contexte international.

<i>Composante du programme</i>	<i>Effets du programme</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Indicateurs des produits, lignes directrices et cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources en dollars</i>
Une meilleure insertion de la Tunisie dans son environnement régional et mondial	1. Accroissement de l'efficacité des structures et des politiques publiques	1.1 Capacités de planification stratégique, de suivi et évaluation et d'assurance-qualité de l'Administration renforcées	Nombre de nouvelles applications/outils mis en place au sein des structures publiques	Gouvernement :	Ressources générales : 867 000
		1.2 Capacités d'innovation administrative renforcées aux fins de modernisation des services	Nombre de cadres formés en matière de planification stratégique et de suivi et évaluation	Secteur privé :	Autres ressources : 8 000 000
		1.3 Plates-formes interministérielles de négociation opérationnelles pour le suivi et la mise en œuvre des engagements internationaux	Stratégie de mise à niveau de la ressource humaine publique développée et mise en œuvre	Universités :	
			Manuels de procédures intégrant la gestion axée sur les résultats développés et utilisés	Nations Unies :	
	2. Mobilisation de l'ensemble des partenaires pour le développement dans le sens d'un accroissement des ressources en complément des budgets de l'État	2.1 Potentialités identifiées pour une plus grande contribution des tunisiens à l'étranger (flux financiers et humains)	Nombre de nouveaux services en ligne	programmes conjoints	
		2.2 Partenariat public-privé effectif et contribuant à la mise en place de mécanismes innovants de financement des investissements	Nombre de cadres formés aux enjeux de la négociation (commerce, environnement)	Textes réglementaires adaptés aux conventions et accords internationaux	
			Étude identifiant les options de mobilisation des Tunisiens expatriés réalisée		
			Nombre de missions d'expertise réalisées par des Tunisiens expatriés		
			Nombre d'accords/conventions de partenariat pour la mise en place de mécanismes innovants ratifiés		

Priorité ou buts nationaux : Construire l'économie du savoir, faire de la région un pôle de développement et améliorer les conditions de vie aussi bien dans les zones urbaines que rurales, avec une attention particulière au rôle de la femme en tant que partenaire actif du développement

Effet de l'UNDAF 1 : D'ici à 2011, l'accès de la population à des services socioéconomiques et environnementaux de qualité est amélioré et la vulnérabilité atténuée, particulièrement pour les populations les plus pauvres, les femmes, les enfants et les populations vulnérables au VIH/sida, notamment en milieu rural et dans les régions les plus défavorisées du pays, contribuant à la réalisation équitable des OMD sur l'ensemble du territoire national.

<i>Composante du programme</i>	<i>Effets du programme</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Indicateurs des produits, lignes directrices et cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources en dollars</i>
Réduction des disparités et promotion de l'équité et de la qualité de la vie	1. Les politiques et programmes visant la prévention et la réduction des vulnérabilités et des disparités renforcés	1.1 Capacités statistiques renforcées en appui à la planification stratégique et au suivi désagrégé des OMD 1.2 Stratégies de développement humain durable développées aux niveaux régional et national, permettant la gestion intégrée des risques	Données désagrégées par sexe et par régions géographiques disponibles Cibles et indicateurs des OMD intégrés dans les programmes nationaux de statistique Plans opérationnels mis en œuvre par les structures concernées pour la collecte et l'analyse des données désagrégées	Gouvernement : planification, allocation de ressources Autorités locales/régionales : mobilisation, planification, allocation de ressources, mise en œuvre Équipe de pays des Nations Unies : programmes conjoints ONG : participation, appui à la mise en œuvre Donateurs : partenariat, cofinancement Universités : recherche, participation	Ressources générales : 743 000 Autres ressources : 3 000 000
	2. La participation et le partenariat dans les processus de décision aux niveaux régional et local consolidée	2.1 Mécanismes opérationnels aux niveaux régional et local permettant la participation des populations (femmes, jeunes), de la société civile, du secteur privé dans la planification et la mise en œuvre du développement 2.2 Capacités des acteurs locaux/régionaux renforcées en matière de formulation et de mise en œuvre des stratégies et programmes	Nombre de personnes formées à l'utilisation des statistiques en appui à la planification stratégique Nombre de programmes mis en œuvre pour la gestion des risques naturels et environnementaux Nombre de personnes ayant participé aux processus participatifs de planification (jeunes, femmes, représentants d'ONG) Nombre de projets mis en œuvre par les structures locales et régionales en réponse à leurs priorités Nombre de personnes formées à la planification et à la gestion participative Nombre et types de nouveaux services accessibles et répondant aux besoins des groupes vulnérables (socioéconomiques et environnementaux) Nombre de structures/institutions publiques locales/régionales ayant intégré l'approche participative dans leur mode de gestion/prise de décisions		

Priorité ou buts nationaux : L'emploi, priorité absolue : soutenir la création d'entreprises et développer une nouvelle impulsion aux exportations avec un appui à l'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi et à la promotion du rôle de la femme en tant que partenaire actif dans l'économie du développement

Effet de l'UNDAF 3 : D'ici à 2011, accroître les possibilités d'emplois notamment pour les jeunes, les femmes et les diplômés de l'enseignement supérieur afin d'obtenir des emplois productifs, durables et à revenus convenables

<i>Composante du programme</i>	<i>Effets du programme</i>	<i>Produits du programme</i>	<i>Indicateurs des produits, lignes directrices et cibles</i>	<i>Rôle des partenaires</i>	<i>Ressources en dollars</i>
Promotion de l'emploi	1. Améliorer la performance des institutions du marché de l'emploi	1.1 Capacités renforcées pour l'analyse et l'identification des populations en situation de chômage et/ou précarité 1.2 Capacités régionales de gestion de l'emploi renforcées	Données désagrégées disponibles dans les régions (par sexe, tranche d'âge, profil, etc.) Nombre de régions disposant d'outils opérationnels de suivi de l'emploi Ressources additionnelles mobilisées en appui aux stratégies régionales de l'emploi	Gouvernement : planification, allocation de ressources Autorités régionales : mise en œuvre Équipe de pays des Nations Unies/ Organisation internationale du Travail : programmes conjoints Secteur privé : participation	Ressources générales : 413 000 Autres ressources : 1 000 000